



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

particuliers

**PROFESSIONNELS**

entreprises



Generali vous propose également une gamme complète de contrats professionnels pour protéger :

- vos biens (matériels informatiques, marchandises transportées, bâtiments, véhicules...)
- votre activité (perte d'exploitation, garantie "Homme-clé", transmission de patrimoine)
- les individus (santé, prévoyance, retraite, indemnités de fin de carrière et de licenciement...)

**Demandez conseil à votre intermédiaire d'assurance !**

Ref: GAM098P04 - Juillet 2009 - Crédits photos: getty images

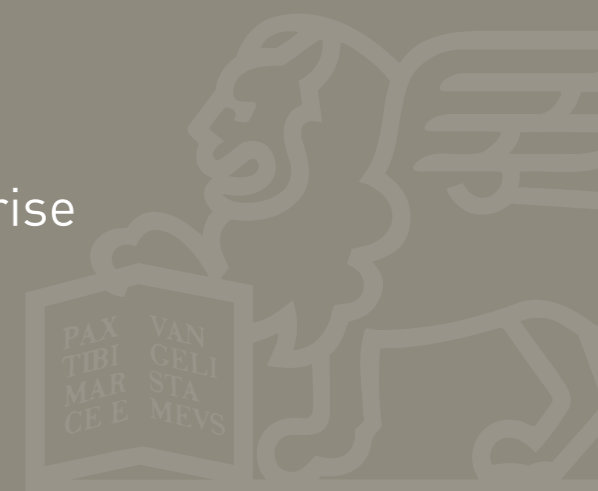
GÉNÉRATION RESPONSABLE



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

Generali IARD  
Société anonyme au capital de 59 493 775 euros  
Entreprise régie par le code des assurances  
552062663 R.C.S. Paris  
7, boulevard Haussmann  
75009 Paris

Professionnels de l'informatique,  
assurez la pérennité de votre entreprise  
avec **RC Data Pro**





## SSII et Prestataires Internet : des activités à risques

Vous fournissez des prestations dans le domaine informatique ?

Vous commercialisez du matériel ou des progiciels ?

Savez-vous qu'aujourd'hui, les clients de SSII ou de Prestataires Internet, en cas d'insatisfaction, n'hésitent plus à contester la prestation fournie et engagent des procédures juridiques pour demander réparation. Entre les frais de justice et les éventuels dommages et intérêts, les conséquences financières peuvent mettre en péril votre entreprise.

### Pourquoi souscrire une assurance de responsabilité civile ?

Aujourd'hui :

- Les clients sont de plus en plus nombreux à exiger de leurs prestataires une assurance de responsabilité civile.
- Les mises en cause des professionnels sont de plus en plus fréquentes.
- Le montant des réclamations et des préjudices est rarement prévisible.
- Même si votre responsabilité est définitivement mise hors de cause dans le cadre d'un procès, vous aurez à financer tout ou partie des frais judiciaires.

#### Préjudices qui peuvent engager la responsabilité civile d'une SSII ou d'un prestataire internet

Les faits peuvent résulter :

- de fautes professionnelles, d'erreurs, d'omissions ou de négligences,
- d'erreurs de conception ou d'appréciation,
- de préconisations, d'informations ou de formations insuffisantes,
- de perte ou détérioration de données confiées par un client,
- de dommages causés par des matériels livrés ...

Face à la multiplication des risques, le besoin de s'assurer est évident.

## RC Data Pro, la Solution d'Assurance de Generali

RC Data Pro est un contrat spécialement dédié aux Sociétés de services en ingénierie informatique ainsi qu'aux Prestataires Internet.

Il les protège contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle, pouvant leur incomber.

RC Data Pro de Generali est un contrat à la fois complet, simple et souple :

### COMPLET

RC Data Pro en un seul contrat, couvre l'ensemble de vos responsabilités vis-à-vis de vos clients et d'autrui, c'est-à-dire :

- La Responsabilité Civile exploitation lorsqu'elle est recherchée du fait des dommages causés par les personnes et le matériel mis en oeuvre pour vous permettre de remplir vos obligations professionnelles.
- La Responsabilité Civile après livraison, lorsqu'elle est recherchée du fait des dommages causés par le matériel informatique vendu et les prestations matérielles réalisées (réparation, entretien).
- La Responsabilité Civile professionnelle, lorsqu'elle est recherchée du fait des dommages causés par vos prestations intellectuelles (conception, études, conseil...).
- La Défense et le Recours amiable ou judiciaire.

### SIMPLE

Les garanties sont rédigées sous une forme dite "Tout Sauf". Toutes les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile sont couvertes sauf celles expressément exclues.

Vos activités peuvent évoluer très vite. Par simplicité, RC Data Pro vous couvre dès maintenant pour une ou plusieurs des activités suivantes :

- Vente/location et installation/maintenance de hardware ;
- Formation ;
- Vente de logiciels et/ou de progiciels avec installation, configuration, customisation ;
- Développement d'applications spécifiques (conception de logiciels) ;
- Réalisation de système complet clé en main ;
- Audit et conseil en systèmes d'information ;
- Conception/hébergement de sites web ou de bases de données ;
- Enregistrement de noms de domaines ;
- Fourniture de personnel en régie.

### SOUPLE

Le montant de votre prime est unique, quel que soit le montant de votre chiffre d'affaires, dès lors que celui-ci est inférieur à 500 000 € et les garanties souscrites.

#### Exemples de mise en cause

La Cour de Cassation a par exemple retenu la responsabilité du prestataire :

- Pour avoir fourni un matériel d'une marque difficilement compatible avec des équipements d'une autre marque sans en avertir son client ;
- Pour ne pas avoir mis en garde son client sur la nécessité d'un pilotage du projet informatique par une personne compétente. Le préjudice a été estimé à 115 000 €.

Par ailleurs, la responsabilité des prestataires est systématiquement recherchée quand ceux-ci perdent ou endommagent les ressources que leurs clients leur confient.

Avec RC Data Pro de Generali, le montant des dommages et intérêts ainsi que les frais de défense, déduction faite de la franchise prévue au contrat, seraient pris en charge.

Pour ne pas mettre en danger la pérennité de votre entreprise, souscrivez dès maintenant **RC Data Pro.**